

République Française

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 13 janvier 2017

DELIBERATION N°2

Objet : Autorisation donnée au Président de signer un protocole d'accord avec le fonds de dotation Artutti au bénéfice du Syndicat.

Le 13 janvier 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 28 décembre 2016, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Jean-François CHAZOTTES, Délégué titulaire de la Ville d'Orly a été désigné secrétaire de séance

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5111-1,

Vu les statuts du syndicat approuvé par le Conseil syndical en date du 4 novembre 2016,

Vu le protocole d'accords avec le fonds de dotation Artutti au bénéfice du Syndicat.

Considérant qu'il est nécessaire de créer des ressources complémentaires pour le syndicat afin de lui permettre de mener à bien ses actions et événements liés à la mise en place de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis.

Considérant qu'il est possible de trouver ces ressources dans le cadre d'un adossement à un fonds de dotation existant, afin de pouvoir recevoir des dons et de permettre aux donateurs une défiscalisation possible sur ces derniers.

Entendu le rapport de son Président ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 JAN 2017

République Française

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 13 janvier 2017

DECIDE

Article 1 : La conclusion d'un protocole d'accords avec le fonds de dotation Artutti au bénéfice du Syndicat.

Article 2 : D'autoriser son Président à signer ledit protocole d'accord en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président

